



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

éducation physique et sportive

Question écrite n° 129668

Texte de la question

M. Jean-Jacques Urvoas attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur le rapport parlementaire intitulé « Le sport à l'école et le sport scolaire », publié en février 2012 par M. Robert Lecou. Celui-ci y préconise entre autres, pour le second degré, de confier le pilotage académique au recteur, président du conseil régional de l'union nationale du sport scolaire (UNSS), qui pourra s'appuyer sur les inspecteurs d'académie... inspecteurs pédagogiques régionaux d'éducation physique et sportive. Il y propose par ailleurs de supprimer les conseils départementaux qui ne se justifient plus, les directeurs académiques des services de l'éducation nationale conduisant le dialogue de gestion, dans le cadre d'une contractualisation des associations sportives, pour vérifier l'adéquation entre moyens et résultats. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce propos.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Urvoas](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 129668

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2012, page 1975

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)